



Être délégué

du Parc naturel régional Oise – Pays de France



Être délégué au Parc naturel régional ne demande pas de connaissances spécifiques mais suppose d'être curieux et de s'intéresser à de très nombreux domaines : agriculture, forêt, paysage, biodiversité, patrimoine, aménagement, énergie, eau, etc. C'est cette diversité de sujets et la qualité des échanges au sein des réunions qui font la richesse du Parc naturel régional.

Un Parc naturel régional se nourrit des besoins et des projets des communes. La participation régulière et active de chacun de ses délégués est essentielle, dans les instances du Parc naturel régional, comme dans les communes.

Patrice MARCHAND

Président du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Les nouveaux Conseils municipaux s'apprêtent à désigner leur délégué titulaire et leur délégué suppléant au Parc naturel régional pour les 6 prochaines années. S'engager en qualité de délégué du Parc naturel régional est le témoignage d'un attachement au territoire et à la Charte et exprime une volonté forte de participer à la vie collective du Parc naturel régional.

Être délégué du Parc naturel régional, ce n'est pas seulement représenter sa commune aux réunions du Comité syndical. C'est aussi

connaître la Charte et être capable d'en être le porte-parole dans sa commune, connaître le territoire et ses enjeux, relayer les informations du Parc naturel régional auprès de son Maire et du Conseil municipal, exprimer les besoins de sa commune auprès du Parc naturel régional, faire connaître les actions du Parc naturel régional auprès des habitants, donner son point de vue dans la ou les commissions qu'il a choisies, suivre les séances d'information proposées, etc.



QUE FAIT LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE ?

Les **missions d'un Parc naturel régional** sont déclinées dans une **Charte**, le document fondateur, qui définit les **grandes orientations** et les mesures que s'engagent à mettre en œuvre **les collectivités** et **l'Etat** pendant les 15 ans de classement du territoire en Parc naturel régional.

Nombreux sont les **sujets traités par le Parc** : agriculture, forêt, biodiversité, énergie, eau, patrimoine bâti, paysage, tourisme, urbanisme, sensibilisation à l'environnement...

Cependant, il n'a pas vocation à tout faire dans ces domaines. Il peut être **maître d'ouvrage** de **certaines actions** mais sa mission est aussi de **sensibiliser, d'impulser, d'expérimenter, de conseiller** et **d'accompagner** les collectivités partenaires, afin de faire aboutir les objectifs de la Charte.

La Charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France a été **renouvelée en 2021**.

ÊTRE DÉLÉGUÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL, UN ENGAGEMENT ESSENTIEL

Le **délégué titulaire** (ou le délégué suppléant en cas d'empêchement du titulaire) **siège au Comité syndical, voire au bureau** s'il en fait partie. Il peut participer aussi à **une ou plusieurs commissions**, selon sa disponibilité et ses centres d'intérêt.

La participation aux réunions n'est pas sa seule fonction, le délégué :

- **Exprime** auprès du Parc naturel régional **les besoins** de sa commune ;
- **Fait connaître** dans sa commune **les enjeux du territoire** et sensibilise à l'environnement ;
- **Se réfère à la Charte** pour identifier les engagements de sa commune et les **relaie** auprès de son Conseil municipal ;
- **Informe les élus** de sa commune des projets du Parc naturel régional, **diffuse les appels à projet** ;
- **Présente le bilan d'activités annuel** au Conseil municipal ;
- **Fait connaître le Parc naturel régional** et ses actions **auprès des habitants** via les outils de communication de sa commune ;
- **Met à disposition les supports de communication** du Parc naturel régional dans sa commune ;
- **Mobilise** dans sa commune **les parties prenantes** autour des projets du Parc naturel régional ;
- **Fait le lien** entre le **Parc naturel régional** et les **acteurs de sa commune**, suggère de faire appel au Parc naturel régional lorsque cela lui paraît pertinent ;
- **S'implique dans les projets** menés par le Parc naturel régional dans sa commune.

Pour l'aider dans ses missions, le Parc met à disposition du délégué :

- **La Charte** du Parc naturel régional ;
- **L'ensemble de l'équipe du Parc naturel régional** ;
- **Le guide du délégué** ;
- **Un extranet** pour y retrouver l'agenda des réunions, les documents ressources ;
- **Une newsletter trimestrielle** « spéciale délégués » pour être tenu informé des actions et éditions ;
- **Un séminaire annuel** des délégués.



soyons
Parc
naturel
régional

LE FONCTIONNEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France est géré sous la forme d'un syndicat mixte ouvert, composé :

- Du Conseil régional des Hauts-de-France
- Du Conseil régional d'Ile-de-France
- Du Conseil départemental de l'Oise
- Du Conseil départemental du Val d'Oise
- Des 70 communes

Il est **administré par un Comité syndical** composé des représentants des collectivités. Chaque Conseil municipal désigne **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**. Ce comité syndical se réunit 3 à 4 fois par an. Il vote le budget, les programmes d'actions, les conventions cadre...



Le Comité syndical élit un **Bureau**, composé de **29 membres**. Il est chargé de préparer les délibérations présentées au Comité syndical. C'est aussi l'**instance qui rend des avis** sur les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement. Il **mobilise des fonds pour financer des projets**. Il se réunit entre 6 et 10 fois par an.



Les commissions sont au nombre de 10. Elles ont été créées pour permettre à un maximum de partenaires de **participer à la vie du Syndicat mixte**. Elles sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux des communes, même non délégués. Lieu d'échanges et de débats, elles participent à l'**élaboration des programmes d'actions** et à leur suivi. Elles se réunissent en fonction des besoins (2 à 4 fois par an). Elles peuvent constituer des groupes de travail ou des comités de pilotage sur des sujets plus précis. Les Présidents de commission sont invités au Bureau.

Les 10 commissions du Parc naturel régional Oise – Pays de France :

- | | |
|---|--|
| • Patrimoine naturel et réseaux écologiques | • Forêt/Filière bois |
| • Ressources naturelles, énergie, climat | • Développement économique |
| • Patrimoine historique et culturel | • Tourisme |
| • Architecture, Urbanisme, Paysage | • Communication – Sensibilisation |
| • Agriculture/Cheval | • Administration, finances, évaluation |

NOS OBJECTIFS

Préserver la biodiversité et les corridors écologiques



Exemples d'actions :

- Restauration de milieux naturels ;
- Inventaires écologiques, expertises et suivi des corridors interforestiers ;
- Atlas de la biodiversité communale (ABC) ;
- Etudes pour la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion des forêts.

Préserver et gérer durablement les ressources naturelles : énergies renouvelables, eau, ressources minérales... et faire du Parc un territoire de mieux-être : qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse, risques



Exemples d'actions :

- Accompagnement des communes sur des projets d'énergie renouvelable ;
- Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique ;
- Fonds « expertises environnementales » (analyses de pollution des sols, de l'air, de l'eau, ...);
- Etudes de mobilité et schémas cyclables.

Accompagner le développement économique : aménagement économique qualitatif, promotion des activités agricoles et forestières, tourisme



Exemples d'actions :

- Programme pour le développement des circuits-courts alimentaires ;
- Programme LEADER pour le développement économique du territoire ;
- Développement d'une offre de randonnées pédestres, cyclos et équestres.

Préserver la qualité paysagère du territoire, valoriser les villes et villages ainsi que le patrimoine historique et culturel du territoire



Exemples d'actions :

- Accompagnement des communes dans le renouvellement du patrimoine arboré ;
- Etudes d'aménagement ou de requalification d'espaces publics ;
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural ;
- Actions de valorisation du patrimoine (plaquettes de découverte, ...).

Maîtriser l'étalement urbain, promouvoir un urbanisme durable



Exemples d'actions :

- Etudes urbaines, études de capacité foncière ;
- Etudes d'aménagement dans le cadre des PLU ;
- Etudes pour la gestion alternative des eaux pluviales.

Sensibiliser les publics pour susciter un engagement citoyen



Exemples d'actions :

- Programme annuel d'animations nature et patrimoine pour le grand public ;
- Programmes pédagogiques dans les écoles primaires.

LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

67 000
hectares

70
communes

131 000
habitants



Maison du Parc
Château de la Borne Blanche

48 rue d'Hérivaux
60560 ORRY-LA-VILLE

Tél.: 03 44 63 65 65

contact@parc-oise-paysdefrance.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr

